



Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
des Pyrénées-Atlantiques

Antenne de PAU
Siège administratif

7, rue Camy
64000 PAU
Tel : 05 59 02 26 26

Antenne de BAYONNE

1, rue Ulysse Darracq
Angle Quai Bergeret
64100 BAYONNE
Tél : 05 59 59 11 00

Site: www.adil64.org

L'INFO AOUT 2018



INFORMATION SUR LE RADON DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2018

Décret n° 2018-434 du 4 juin 2018

Arrêté du 27 juin 2018

Le locataire ou l'acquéreur doit dorénavant être informé du risque d'exposition au radon si le bien est situé en zone à potentiel radon significatif (zone de niveau 3).

Alors qu'il devait officiellement entrer en vigueur il y a 1 an, le dispositif d'information des locataires et des acquéreurs sur le risque d'exposition au radon est opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2018.

Partant du constat que ce gaz radioactif incolore et inodore peut avoir des conséquences sur la santé des personnes qui y sont exposées de manière régulière, le gouvernement a souhaité ajouter cette information préventive au dossier de diagnostic technique.

Cette information devra figurer dans le nouveau formulaire intitulé : « **Etat des risques et pollutions, aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués** ». *

Selon l'article R-1333-29 du Code de l'environnement, le territoire national est divisé en 3 zones à potentiel radon en fonction des flux d'exaltation du radon des sols :

- **Zone 1** : zone à potentiel radon faible,
- **Zone 2** : zone à potentiel radon faible mais sur laquelle des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments,
- **Zone 3** : zone à potentiel radon significatif.

Sur le département des Pyrénées-Atlantiques, les communes classées en zone 3, sont :

Accous, Arneguy, Biriadou, Borce, Cette-Eygun, Espelette, Etsaut, Hosta, Laruns, Lasse, Lées-Athas, Lescun, Montaut, Osses, Sainte-Engrace, Saint-Just-Ibarre, Saint-Martin-d'Arrossa, Saint-Vincent, Sare, Uhart-Cize, Urdos, Urrugne.

* Anciennes dénominations du document :

Etat des risques naturels et technologiques - octobre 2005.

Etat des servitudes, risques et d'informations des sols - juin 2017